



## REGLEMENT

### **Article 1 - ORGANISATION:**

«**LE TRAIL DU FAYET**» est une épreuve pédestre de type course hors stade en Ardèche et organisée par l'OGEC de l'Ecole Privée de Savas (07430).

COURSES	DISTANCES	DENIVELES	CATEGORIES ELIGIBLES	DEPART	INSCRIPTION UNIQUEMENT SUR INTERNET ET JUSQU'AU 02 juillet 2021
La Ronde du Fayet	25 km	800m D+	d'espoir à master	8h30	18 €
Les 1000 Pattes du Fayet	11 km	320m D+	de cadet à master	09h00	10 €
Le Défi des Lutins	1 boucle de 1,6km	néant	de 10 ans à 15 ans	11h00	gratuit
Le Défi des Lutins	1 boucle de 0,6km	néant	9 ans et moins	11h15	gratuit

Les courses enfants se font sans inscription ni classement et sous la responsabilité des parents.

### **Article 2 - INSCRIPTIONS ET DOSSARDS:**

L'épreuve est ouverte aux licenciés en athlétisme ou en course à pied et aux non licenciés. Les licences acceptées sont: la licence FFA Athlé Compétition, Entreprise, running; le «Pass' J'aime Courir» valide et complété par le médecin; et la licence fédération agréée, avec non contre-indication à la pratique du sport en compétition, la licence de l'Athlétisme en compétition ou de course à pied en compétition (FSGT, FSASPTT, UFOLEP...). Pour les non licenciés, le certificat à présenter est: le certificat médical de moins d'un an avec «non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou Athlétisme en compétition ou course à pied en compétition».

Le nombre maximal de participants est limité à 499 coureurs sur le total des deux courses.

Un lot de bienvenue sera offert aux 250 premiers inscrits et sera remis le jour de la course avec les dossards. Les inscriptions se feront obligatoirement en ligne via le site de notre partenaire Chronosphères (clôture des inscriptions en ligne le vendredi 02 juillet 2021).

Aucune inscription ne pourra être enregistrée le jour de l'épreuve.

Le retrait des dossards se fera le jour même, le dimanche 04 juillet 2021 de 7h00 jusqu'à 30min avant le départ de chaque course sur présentation de votre carte d'identité et dans le respect des règles sanitaires légales au moment de la course.

Ce dossard devra être impérativement fixé sur la poitrine avec 4 épingles à nourrice non fournies. Les concurrents doivent obligatoirement passer au départ pour récupérer le sac incluant le dossard et la puce. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Pour les mineurs une autorisation des parents est nécessaire.

Le prix d'inscription des courses (du 25km et du 11km) comprend les ravitaillements, la présence de secouristes agréés et le chronométrage qui est assuré par Chronosphères.

Les coureurs devront être équipés d'un masque pour se présenter aux postes de retrait et du gel hydro-alcoolique sera mis à la disposition des coureurs. Les organisateurs ne fourniront aucun masque et tout concurrent sera exclu de la course dans le cas de non respect des règles applicables.

### **Article 3 - CATEGORIES ET RECOMPENSES:**

Sur le 25km et le 11km, seront récompensés les 3 premiers au classement scratch femmes et hommes ainsi que la première et le premier de chaque catégorie (hors scratch).

### **Article 4 - SECURITE:**

La sécurité est assurée tout au long du parcours par un organisme spécialisé ainsi que par la présence sur place d'un médecin urgentiste. Tout abandon doit être signalé aux organisateurs. Un numéro d'urgence sera fourni aux participants. La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance de la Mutuelle Saint-Christophe assurance contrat 0000010806924404. Il est cependant fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. L'organisateur met en place un dispositif de pointage pour votre sécurité. Une équipe de fermeture sur chaque parcours fera la voiture balai. La compétition se déroule en très grande partie sur des pistes ou chemins en milieu naturel et sur les voies routières non fermées à la circulation sur le parcours.

Une barrière horaire à 10h45 sur l'épreuve de La Ronde du Fayet de 25 km sera mise en place au 17<sup>ème</sup> kilomètre situé au hameau d'Etaize. Cette barrière horaire est impérative, la procédure sera non négociable. L'arrivée d'un coureur sur la barrière horaire hors délai implique sa disqualification. Le dossard et sa puce seront alors «récupérés» par le chef de poste et le coureur sera rapatrié vers l'arrivée. Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, il ne sera plus considéré comme participant et ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.

### **Article 5 - RAVITAILLEMENTS:**

Les deux parcours sont en autonomie totale, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires. Un stand de ravitaillement sera installé à l'arrivée sous forme de sachet individuel. Sur ce poste de ravitaillements, les personnes qui feront la distribution seront équipées de masque et de gants et la distanciation sera respectée.

L'organisation se réserve le droit d'installer des ravitaillements le long des parcours en fonction de l'évolution des règles sanitaires.

### **Article 6 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT:**

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différentes postes de contrôle et zones de ravitaillement.

### **Article 7 - DROIT A L'IMAGE:**

Le concurrent donne à l'organisateur tout pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'évènement dans le cadre de la promotion.

### **Article 8 - ANNULATION DE LA COURSE:**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler toute partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des coureurs.

En cas d'annulation du fait des contraintes sanitaires, ou sur requête de l'autorité administrative, ou en cas d'impossibilité de maintenir la course, 80% à 100% du montant d'inscription sera remboursé en fonction des frais engagés par les organisateurs et en dehors des frais liés à l'inscription sur internet.

### **Article 9 - MESURES COVID 19:**

Les mesures COVID 19 ont été établies dans le contexte particulier de la crise sanitaire actuelle, elles viennent compléter le règlement de la course qui doit être respecté dans sa totalité.

En fonction des recommandations sanitaires à l'approche de la date de la course, et selon les directives du gouvernement et de la FFA, les conditions particulières liées au Covid 19 pourront être revues avant l'épreuve. Elles seront à vérifier sur le site de la course via le site de notre partenaire Chronosphères.

Les organisateurs prendront toutes les mesures qui leur sembleront nécessaires pour assurer une sécurité maximale vis-à-vis des contraintes sanitaires et le respect des coureurs et des bénévoles.

Des affichages seront mis en place pour la bonne compréhension du respect des règles à suivre.

#### **En tant que coureur de l'évènement du Trail du Fayet du 04 juillet 2021, je m'engage à :**

1/ respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique);

2/ respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires:

- port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets à l'arrivée et dans la file du parcours de sortie,
- courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée,
- ne pas cracher au sol,
- me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle,
- ne pas jeter de déchets sur la voie publique,
- respecter et laisser les lieux publics propres,
- être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants;

4/ comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous;

5/ accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte);

6/ si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment la course présentant des dénivelés importants;

7/ ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours;

8/ faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

### **Article 10 - ACCEPTATION DU REGLEMENT:**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.